



Code de conduite du groupe Coop

Code de conc
Code
Code de conduite
Code de conduite
conduit
Code de conduite

Comment nous nous conduisons les uns envers les autres dans l'entreprise

Nous nous considérons entre collègues sans discrimination aucune.

Nous ne tolérons pas le harcèlement, sous quelque forme que ce soit.

Les supérieurs hiérarchiques dirigent en montrant l'exemple et encouragent les collaborateurs à prendre leurs responsabilités.

Nous favorisons les bonnes conditions de travail ainsi que la formation et le perfectionnement ciblé de nos collaborateurs.

Comment nous agissons dans l'intérêt de l'entreprise

Par nos actes et nos comportements, nous nous efforçons d'améliorer l'image du groupe Coop.

Nous traitons les informations confidentielles avec rigueur et observons toujours les principes régissant la protection des données.

Nous évitons les conflits d'intérêt ou les rendons explicites dès le début.



Comment nous menons la gestion des affaires

Nous respectons les droits humains.

Nous nous conformons aux lois et directives sans concession.

Nous traitons les autres avec respect et honnêteté.

Nous contribuons à l'amélioration de la protection de l'environnement en faveur de l'homme, de l'animal et de la nature en général.

Comment nous construisons nos relations clientèle

Nous prenons les attentes de nos clientes et clients au sérieux et leur offrons le meilleur service possible.

Nous traitons nos clientes et clients comme nous aimerions nous-mêmes être traités.





Comment nous construisons nos relations partenaires

Nous défendons le principe d'une concurrence loyale et n'abusons pas de notre position sur le marché.

Nous nous abstenons de passer des accords avec d'autres acteurs du marché.

Nous exigeons de nos partenaires commerciaux le respect des prescriptions légales et autres directives pertinentes.

Nous ne nous livrons pas à la corruption, ni active ni passive.

Comment nous appliquons notre Code de conduite

Nous agissons en adéquation avec les règles du Code de conduite.

Les supérieurs hiérarchiques sévissent systématiquement en cas d'infraction au Code de conduite.

Nous signalons toute infraction au Code de conduite à notre supérieur hiérarchique. Si ce n'est pas possible, nous nous adressons au service des signalements confidentiels.

Dans le groupe Coop, toute personne découvrant un dysfonctionnement peut le signaler sans porter atteinte à sa situation personnelle.

Service des signalements confidentiels

Un service des signalements confidentiels est mis à la disposition de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs du groupe Coop au sein de la Révision interne. Les informations communiquées et l'identité de la personne les ayant communiquées sont traitées confidentiellement.



Contact: servicedesignalements@coop.ch

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents points du Code de conduite sous www.coop.ch/codedeconduite